

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 12
Avis aux éducateurs	p. 13
PV Commission Sportive	p. 14
PV Commission Litiges et Contentieux	p. 20
PV Commission Jeunes	p. 27
PV Bureau CDA	p. 30
PV Commission Terrains	p. 31
Informations diverses	p. 43

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 29 avril

Commission d'Appel
Commission du Respect
Comité de Direction

Mardi 30 avril

Commission de Discipline

Jeudi 2 mai

Commission de Discipline
Commission des Jeunes

Vendredi 3 mai

Arbitrage – Prépa Ligue

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



Cousin traiteur

Le goût du partage

JOURNÉE DES FÉMININES

J-1

Ouvert aux licenciées et aux non-licenciées !

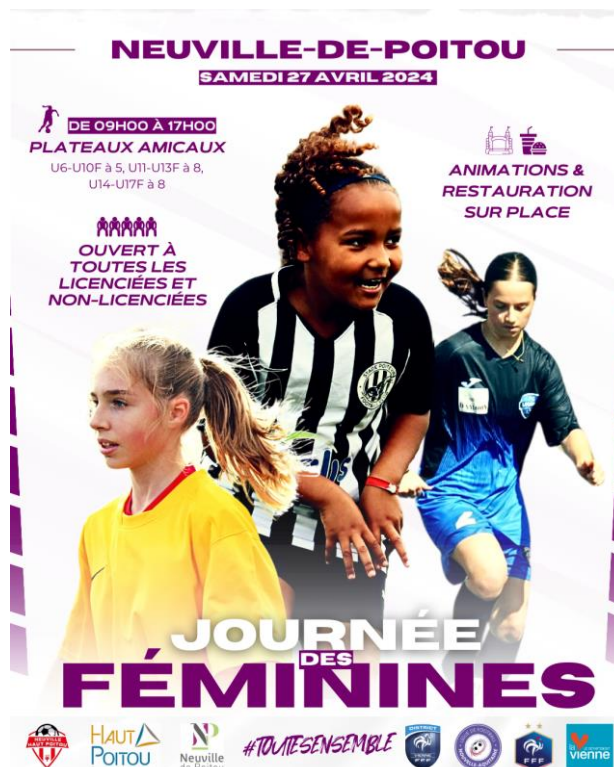
NEUVILLE-DE-POITOU
SAMEDI 27 AVRIL 2024











DE 09H00 À 17H00
PLATEAUX AMICAUX
U6-U10F à 5, U11-U13F à 8,
U14-U17F à 8

ANIMATIONS &
RESTAURATION
SUR PLACE

OUVERT À
TOUTES LES
LICENCIÉES ET
NON-LICENCIÉES

**JOURNÉE
DES
FÉMININES**



DEMANDE DE
SUBVENTIONS ANS

Dossier à déposer au plus tard
le **30 avril 2024**
Plus d'informations pages 3 et 4

ELECTION DU COMITÉ

Candidatures ouvertes
jusqu'au :
30 avril 2024
Plus d'informations page 8

STADE NET

Action des 27 et 28/04
**COURRIER DE STÉPHANE
BASQ**

A découvrir page 3

TROPHÉES ET VŒUX
DES CLUBS

Les demandes doivent être
déposées avant le :
Dimanche 28 avril 2024



PARTENAIRE

Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

F. Cousin
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants, nos salons de réception de 20 à 500 personnes sont à votre disposition

Contactez-nous !

Bistrot Chic



RDV - Le Rendez-vous
4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard
Tél. 05 49 58 02 72
contact@rdv-restaurant.fr

Art et Gastronomie



L'Atelier : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements disposent de parkings gratuits et faciles d'accès

POITIERS (siège social)

7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

LA ROCHELLE

Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

LA ROCHELLE

Événements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un événement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées entre amis, apéritifs dînatoires, réunions associatives, repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre budget, Cousin Traiteur s'adapte tout en restant créatif et soigné.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



AVIS AUX CLUBS

COURRIER DU PRÉSIDENT



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



Poitiers, le 19 avril 2024

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Stade Net : Un appel à l'action contre la violence sur les terrains de football

#StopViolenceFoot #StadeNet

Le Comité Directeur, réuni le 19 mars, a exprimé sa profonde préoccupation face à la recrudescence des violences sur les terrains de football. Face à ce fléau, le Comité lance Stade Net, un appel à l'action et au déploiement de mesures concrètes pour garantir la sécurité et le respect sur les terrains.

STADE NET, ce sont des actions qui ont pour but :

Une mobilisation des instances et des forces de l'ordre

A la suite de notre sollicitation auprès du Préfet de la Vienne, plusieurs réunions de travail ont été organisées. Le 7 mars avec la Police, le 25 mars avec le Procureur de la République et le 8 avril 2024 avec la Gendarmerie en présence du directeur de la sécurité.

A leur issue, il est important de noter que les forces de l'ordre pourront désormais intervenir sur les terrains pour effectuer diverses interventions.

Lors de la réunion du 25 mars avec le Procureur de la République, il a été convenu de rédiger une convention à signer, à la fois destinée aux arbitres en cas de litige lié à la Loi LAMOUR et par tous les licenciés ayant la possibilité de déposer plainte. Cette convention sera signée sous peu dans la maison du Football.

Le District mettra en place la cellule de veille niveau 3 auprès de la DDCS sur les matches à risque, permettant l'intervention des forces de l'ordre.

Le Directeur de la Sécurité prévoit de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur la violence à l'intention des parents et des licenciés via les réseaux sociaux.



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers

Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : district@foot86.fff.fr



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



La gendarmerie et la police nationale s'engagent à :

- Organiser des actions préventives et de sensibilisation pour les jeunes pratiquants (mineurs et majeurs) abordant des sujets tels que le harcèlement, le cyberharcèlement, les violences sexuelles et les addictions.
- Effectuer des opérations de sensibilisation sur des thèmes d'intérêt général lors d'évènements organisés par le District, comme des activités de sécurité routière.
- Dispenser des formations pédagogiques, notamment sur la gestion de crises, pour les arbitres et l'encadrement.

Un soutien renouvelé et indéfectible au corps arbitral

Le Comité Directeur apporte un soutien inconditionnel au corps arbitral, soulignant son rôle crucial pour assurer la neutralité des rencontres. Il défendra fermement les arbitres face à toute violence ou agression. Dans un premier temps, à la demande du représentant des arbitres, les rencontres seront retardées d'un quart d'heure **les 27 & 28 avril 2024**. Si malgré tout de nouveaux actes de violence étaient constatés, le District se réserve le droit de ne pas désigner d'arbitres sur les rencontres.

Un appel général à la mobilisation

Nous tenons à exprimer notre gratitude aux clubs pour les actions entreprises, notamment l'exclusion des joueurs perturbateurs et les initiatives visant à promouvoir le respect sur les terrains. Ces actions positives sont un pas dans la bonne direction pour instaurer un climat sain et respectueux.

Le Comité Directeur tient à également à remercier chaleureusement les clubs pour leur soutien, soulignant son importance cruciale. Sans l'implication et la collaboration des clubs, il ne serait pas possible d'éradiquer cette violence sur les terrains de football.

Ensemble, soutenons Stade Net et faisons du football un sport exemplaire !

#StopViolenceFoot #StadeNet

Le Président du District,
Stéphane BASQ





VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale. À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à l'Assemblée Générale du vendredi 31 mai 2024 à Rouillé doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président

Avant le dimanche 28 avril 2024, dernier délai.

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DEPORTATION

INVITATION

Léonore Moncond'huy,
Maire de Poitiers,

vous invite à commémorer la

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

dimanche 28 avril 2024, à partir de 9h45

Programme joint

Rendez-vous à 9h15, devant l'entrée du parc de Blossac,
pour un départ en car à 9h25



JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DEPORTATION

Le Département de la Vienne offre 50 places pour les licenciés, membres du Comité et des commissions du District de la Vienne pour un match de football des Jeux Olympiques **le samedi 27 juillet 2024 à la Beaujoire (Nantes)**.

A cette occasion une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée, le District prenant en charge le reste à payer.

En cas de désistement après l'inscription, les billets étant nominatifs, un prélèvement de 60 € (totalité des frais) sera effectué sur le compte du club.

Si le nombre de demandes excède le nombre de places, des critères seront appliqués (nombre d'années de licence, nombre de demande par club,...).

Nous vous invitons à nous transmettre par retour de mail les coordonnées du licencié **pour le mardi 30 avril 2024, dernier délai**.



PROGRAMME

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

dimanche 28 avril 2024

9h45 : Monument du réseau Renard - Cimetière de Chilvert

- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- refrain de la Marseillaise

10h15 : Butte des fusillés de Biard

- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- couplet de la Marseillaise (chorale Chantons Liberté)
- chant des partisans (chorale Chantons Liberté)

11h : Monument de la Résistance et de la Déportation - parc de Blossac

- lecture du message de l'association des déportés
- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- refrain de la Marseillaise (chorale Chantons Liberté)
- chant Nuit et brouillard (chorale Chantons Liberté)
- chant des Marais (chorale Chantons Liberté)

Une réception sera offerte par la Ville, à l'issue de la cérémonie du Monument de la Résistance et de la Déportation dans les Jalous de Blossac - 9 rue de la Tranchée - Poitiers

Des cars seront mis à la disposition des personnes qui souhaitent accompagner la délégation officielle aux différents monuments. Ils stationneront à partir de 9h15, devant l'entrée du parc de Blossac, (départ 9h25 précises), et assureront, après les cérémonies, le retour au même lieu.



DEMANDE DE TROPHÉES

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2023/2024 (joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à le

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le dimanche 28 avril 2024

**La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses
(date et lieu à définir)**



ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION – APPEL À CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction du District de la Vienne de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale **du vendredi 31 mai 2024** à Rouillé.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du lundi 25 mars 2024 au mardi 30 avril 2024, à minuit.**

Toute candidature doit obligatoirement être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : elections2024@foot86.fff.fr

* * *

Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District de la Vienne de Football,
- L'élection a lieu au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation (article 13.3 des Statuts du District de la Vienne de Football – Mode de scrutin).

Vous pouvez consulter les statuts du District de la Vienne de Football sur notre site internet.

* * *

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire disponible sur notre site Internet via les liens suivants :

- Déclaration de candidature de liste : [cliquez ici](#)
- Déclaration individuelle de non-condamnation du candidat : [cliquez ici](#)

DATES À RETENIR

- Journée des Féminines : **samedi 27 avril** à Neuville de Poitou
- Journée Nationale des Débutants : **samedi 18 mai** à Naintré
- Assemblée Générale électorale : **vendredi 31 mai** à Rouillé
- Finales Jeunes : **samedi 1^{er} juin** à Buxerolles
- Finales Séniors : **fin juin** à Châtelleraut
- Soirée des récompenses : **vendredi 28 juin** (lieu à définir)

APPLICATION FMI

L'application « FMI » développée par la FFF afin de permettre de faire des feuilles de match informatisées n'est plus disponible via le Play Store ou bien l'Apple Store sur les appareils récents. Pour pallier ce problème, nous avons mis à votre disposition un Drive partagé « Applications » depuis lequel vous pourrez télécharger la FMI au format .apk, vous permettant ainsi de l'installer manuellement sur votre tablette.

Pour se faire, il faut se rendre sur Google Drive depuis votre messagerie officielle avec votre tablette :

1. Installer « Google Drive » sur votre tablette si l'application n'est pas déjà installée.
2. Connectez-vous à votre « compte officielle » (**n°affiliation@lfna.fr**)
3. Allez dans l'onglet « **Fichiers** » puis « **Drive Partagés** ». Vous y trouverez un dossier « **Applications** »
4. Téléchargez le fichier « **Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk** » puis cliquez dessus pour l'installer. Il peut vous être demandé d'autoriser l'installation d'application à partir de Google Drive.



JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

La **Journée Nationale des Débutants** aura lieu cette saison le Samedi 18 Mai 2024 sur les installations de Naintré.

Toutes les équipes U7, U9 et U6-U10F sont invitées **sur la journée**.

A cet effet, vous avez reçu par mail le dossier club pour cette manifestation.

Vous noterez que pour l'inscription, il est demandé aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire présent au sein du mail pour **le lundi 6 mai 2024**.





JO 2024 : VOTRE CLUB ENTRE EN JEU

En 2024, votre club entre en jeu

Cette année olympique constitue une opportunité exceptionnelle pour aller à la rencontre d'un public nouveau et mettre en lumière la diversité des pratiques.

À cet effet, la FFF lance la plateforme « le Foot entre en Jeu » à destination des clubs.

Lien d'accès à la plateforme : [Fédération Française de Football \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)



TOUTES FOOT 2023-2024



Pour la deuxième année d'affilée, la Fédération Française de Football reconduit l'appel à projets « Toutes Foot ».

Mis en place par la Direction technique nationale (DTN) et la Ligue du Football Amateur (LFA), en partenariat avec le Crédit Agricole et soutenu par Nike, ce programme vise à poursuivre le développement de la pratique féminine et à favoriser l'accessibilité des jeunes filles et femmes à tous les rôles dans le football (joueuses, éducatrices, arbitres, dirigeantes).

Tous les projets concernant les actions mises en place au cours de la saison jusqu'en mai 2024, sur les thèmes suivants sont éligibles :

- attirer, accueillir et fidéliser les pratiquantes ;
- intégrer des femmes dans leurs équipes (formation de dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante, accompagnement et valorisation de nouvelles licenciées) ;

À noter que l'inscription des clubs à ce dispositif permet de concourir pour le prix Sensationnelles 2024, porté par Intermarché.

Tous les clubs qui souhaitent participer à cette opération doivent se rendre sur [la plateforme dédiée](#) et y déposer la fiche descriptive dûment complétée **avant le 5 mai 2024** en renseignant plusieurs informations :

- Les informations générales (numéro d'affiliation, nom du club, coordonnées, district, ligue)
- Les Indicateurs (nombre de licenciés et de licenciées)
- La description de l'action (concept, objectif, date, lieu)
- L'évaluation de l'impact du projet (nombre de participantes, profil)
- Les axes d'amélioration et perspectives (reconduction de l'action, échéance, évolutions).

Après leur inscription, les clubs inscrits auront la possibilité d'envoyer par mail une vidéo (2 minutes maximum).

Un jury départemental devra sélectionner 3 clubs pour la phase régionale.

Les clubs engagés recevront un bon d'achat Nike et les projets retenus à l'issue du jury national seront récompensés lors de la Cérémonie des Trophées qui réunira les lauréats au CNF Clairefontaine les 29 et 30 juin 2024.

A VOUS DE JOUER !



ANS 2024 : DISPOSITIF CLUBS – PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Pour faire suite à la campagne 2023 comptabilisant près de 2000 actions soutenues et représentant près de 2.5 M€ attribués aux clubs F.F.F, la Fédération relance pour la 6^{ème} année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement et la promotion des programmes éducatifs
- La prise en compte des enjeux sociétaux

Le dossier devra être déposé au plus tard le **30 avril 2024** sur la plateforme [Le Compte Asso](#).

Plus d'informations à venir par mail.

VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES

Les systèmes d'information de la FFF ont été la cible d'une tentative de cyberattaque.

Le process de sécurité informatique de la FFF a permis de déceler l'exfiltration frauduleuse de données de licenciés et de la circonscrire.

La FFF a porté plainte auprès des autorités judiciaires et déclaré la violation de données personnelles auprès de la CNIL.

La FFF coopère également avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes Informatiques (ANSSI).

La protection des systèmes informatiques de la FFF va être encore renforcée et des mesures de sécurité supplémentaires sont déjà en cours de mise en œuvre.

CDOS – PROCHAINES FORMATIONS

Soirées thématiques pour échanger avec des spécialistes le temps d'une soirée (gratuit) :

- **Les fondamentaux de la préparation physique**, lundi 6 mai 2024
[Soirée thématique : Les fondamentaux de la préparation physique - CDOS 86](#)
- **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles**, jeudi 23 mai 2024
[Soirée thématique : Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles - CDOS 86](#)

Formation PSC1, formation certifiante sur une journée (60€), jeudi 6 juin 2024

[Formation PSC1 - 6 juin 2024 - CDOS 86](#)

Formation professionnelle pour développer ses compétences (payant) :

- **Construire et mettre en œuvre votre projet associatif**, jeudi 16 mai 2024
[Construire et mettre en œuvre votre projet associatif - Formation Sport Nouvelle-Aquitaine \(formation-sport-nouvelle-aquitaine.org\)](#)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

INFORMATION

La dernière journée de D3, D4, D5 est programmée le dimanche 05 mai prochain.

Au vu des matchs en retard programmés les 27 & 28 avril, ainsi que le 1er mai, la liste des matchs à enjeux sur ces trois divisions (qui nécessiteront éventuellement la désignation de trios) ne peut être établie ce jour.

Merci de prendre note que l'ensemble des désignations du week-end du 04 et 05 mai seront réalisées lundi 29 avril. Certaines modifications pourront ensuite être apportées le jeudi 02 mai.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2023 - 2024

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé au Positionnement afin de pouvoir effectuer les suivantes.

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 24 avril 2024 Procès-verbal n° 20

Président M. Éric MAIOROFF
Présent MM. Grégory BOUCHET, Didier DANIEL et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 19 sans modification.

A noter les prochaines dates de rattrapages :

- 28/04/24 (sauf D1 et D2)
- Mercredi 1/05/24
- Mercredi 8/05/24
- 12/05/24

Les dates de rattrapage seront actualisées en fonction du parcours des équipes dans les différentes Coupes.

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D2	A	12	20/01/24	26668844	Oyré Dangé (1) / Mirebeau (1)	Arrêté à la 45ème min pour terrain impraticable	01/05/24
D2	B	12	20/01/24	26664907	FC 3 Vallées (2) / Brion St Secondin (1)	Arrêté à la 21ème min pour terrain impraticable	01/05/24
SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26852810	Valdivienne (1) / Bressuire (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	7	26/11/23 07/01/24	26852811	Gatinaise (1) / Nort St Florent (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	12	11/02/24	26804056	Avenir 79/Chamois/Orée (1) / Ligugé (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	13	10/03/24	26852834	Nort St Florent (1) / Avenir 79/Nort Chamois/Orée (1)	Arrêté municipal	12/05/24
Fém D1	/	13	10/03/24	26852836	Ligugé (1) / Montmorillon (2)	Arrêté municipal	12/05/24
U15F	B	4	09/03/24	27798562	Aigrefeuille (1) / Bressuire (1)	CNA U15F	27/04/24
U11-U13F	C	4	09/03/24	27789392	Gati foot (1) / Venise Verte/St Ligaire (1)	Terrain Impraticable	27/04/24

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS							
Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le	
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989458	Coussay les Bois (1) / Ozon (3)	Match non joué du tour précédent	01/05/24	
Coupe Louis David	4	17/02/24	27989459	La Chapelle Viviers (1) / 3 Vallées 86 (2)	Match non joué du tour précédent	07/05/24	
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989460	Lusignan (1) / Rouillé (1)	Match non joué du tour précédent	01/05/24	
Coupe Louis David	5	31/03/24		La Chapelle Viviers (1) ou FC 3 Vallées 86 (2) / Chauvigny (3)	Match non joué du tour précédent	12/05/24	
Coupe Louis David	5	31/03/24		Coussay les Bois (1) ou Ozon (2) / Antran (1)	Match non joué du tour précédent	08/05/24	
Coupe Louis David	5	31/03/24		Rouillé (1) ou Lusignan (1) / ACG Foot Sud 86 (1)	Match non joué du tour précédent	12/05/24	
Coupe Louis David	5	31/03/24	28075997	St Julien L'Ars (1) / Valdivienne (1)	Match non joué du tour précédent	12/05/24	
Coupe Joliet Rousseau	2	18/02/24	27990088	St Christophe (1) / Cissé (1)	Match non joué du tour précédent	08/05/24	
Coupe Joliet Rousseau	2	18/02/24	27990090	Saugé (1) / Poitiers Gibauderie (1)	Match non joué du tour précédent	01/05/24	
Challenge des Réserves	3	18/02/24	27989974	Sèvres-Arnaumont (2) / Avanton (2)	Match non joué du tour précédent	01/05/24	
Challenge des Réserves	3	18/02/24	27990956	Thuré-Besse (2) / Nord Vienne (2)	Match non joué du tour précédent	01/05/24	
Challenge des Réserves	4	21/04/24	28075018	Valdivienne (2) / FC 3 Vallées 86 (3)	Match de championnat	27/04/24	
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27991175	Bouresse/Queaux Moussac (2) / St Maurice Gençay (2)	Match reporté sur place	28/04/24	
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27998292	Antran (3) / Beaumont St Cyr (4)	Match non joué du tour précédent	01/05/24	



SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	6	25/11/23	26529433	Valdivienne (1)	Montamisé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	08/05/24
D1	/	11	13/01/24 27/01/24	26529466	Valdivienne (1)	Stade Poitevin (3)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	01/05/24
D1	/	15	03/03/24 17/03/24	26529489	Beaumont St Cyr (2)	Montamisé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	01/05/24
D2	A	8	19/11/23 07/01/24	26666816	La Pallu (1)	Ingrandes (1)	Arrêté municipal	08/05/24
D2	A	10	10/12/23	26666828	Mirebeau (1)	Mignoloux Beauvoir (2)	Arrêté municipal	12/05/24
D2	A	16	10/03/24	26666866	Nord Vienne (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	08/05/24
D2	B	6	26/11/23	26664868	Valence en Poitou OC (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	08/05/24
D2	B	6	26/11/23	26664869	Brion St Secondin (1)	Poitiers CEP (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	08/05/24
D2	B	12	21/01/24	26664905	Chauvigny (3)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	14	11/02/24	26664917	Sèvres Anxaumont (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	14	11/02/24	26665000	Fleuré (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	16	10/03/24	26664932	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	08/05/24
D3	A	14	10/03/24	26818019	Coussay les Bois (1)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	A	14	10/03/24	26818021	Cernay-St Genest/L'Erviigne (1)	Boivre (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	B	11	04/02/24	26533006	Colombiers (1)	Châtelleraut Portugais (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	B	12	11/02/24	26531167	Naintré (2)	Oyré Dangé (2)	Terrain Impraticable	28/04/24
D3	B	14	10/03/24	26666990	Ozon (2)	Avanton (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	D	12	10/02/24	26667339	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	27/04/24
D3	D	14	09/03/24	26559347	Vivonne (1)	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	A	8	19/11/23 07/01/24	26559787	Coussay en Mirebeau (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	A	12	11/02/24	26559807	St Christophe (1)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	A	14	10/03/24	26559813	St Christophe (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	A	14	10/03/24	26559814	Les Trois Moutiers (1)	Vouzailles (1)	Arrêté municipal	27/04/24
D4	A	14	10/03/24	26818084	ASM (1)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	A	14	10/03/24	26818085	Châtelleraut SO (3)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	B	6	26/11/23	26559859	Cenon/Vouneuil (1)	Ozon (3)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	B	12	11/02/24	26532002	Naintré (3)	Availles en Châtelleraut (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	B	12	11/02/24	26559882	Bonneuil Matours (1)	Thuré-Besse (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	B	14	10/03/24	26559891	Ozon (3)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	D	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26667157	Adriers (1)	Nalliers (1)	Terrain impraticable	01/05/24
D4	D	14	10/03/24	26667188	St Savin St Germain (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	D	14	09/03/24	26667192	Adriers (1)	Leignes sur Fontaine (2)	Arrêté municipal	27/04/24
D4	D	16	07/04/24	26667199	Villeneuve (1)	Nieul l'Espoir (3)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	E	12	11/02/24	26533262	Brion St Secondin (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	E	12	11/02/24	26667304	Lusignan (2)	Usson Isle (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	E	13	17/02/24	26667307	Champagné/Vivonne (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	F	12	11/02/24	26667409	Château Larcher (3)	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	A	12	11/02/24	26560149	Moncontour (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	B	8	19/11/23 07/01/25	26667480	Antran (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	B	14	10/03/24	26823106	Coussay les Bois (2)	Usseau (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	B	16	07/04/24	26667518	Pleumartin La Roche Posay (2)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	27/04/24
D5	C	8	19/11/23 07/01/25	26892396	Colombiers (2)	Cenon/Vouneuil (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	C	14	10/03/24	26892422	Colombiers (2)	Châtelleraut Réunionnais (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	C	14	10/03/24	26892426	Cenon/Vouneuil (2)	Beaumont St Cyr (4)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	E	6	26/11/23	26668210	Lavoux Liniers (2)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	E	8	19/11/23 07/01/25	26667750	Fleuré (3)	Jardres (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	E	14	10/03/24	26668224	Fleuré (3)	Bonnes (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	E	14	10/03/24	26668225	Poitiers ASAC (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	F	8	19/11/23 07/01/25	26846186	Smarves-Iteuil/Fontaine (4)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	F	12	11/02/24	26846205	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	G	10	21/01/24	26667936	Saugé (1)	La Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	H	14	10/03/24	26668027	Château Larcher (4)	Valence en Poitou OC (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	I	8	18/11/23 06/01/25	26668076	Adriers (2)	Savigné (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	I	10	21/01/24	26668088	Vernon (1)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	I	12	11/02/24	26668096	Brion St Secondin (3)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	I	12	11/02/24	26668098	Vernon (1)	Adriers (2)	Arrêté municipal	28/04/24



CALENDRIER DES COUPES ET CHALLENGES MODIFIÉ

Le prochain tirage des Coupes aura lieu le lundi 13 mai, il faut donc obligatoirement transférer la FMI (ou feuille de match papier en cas de dysfonctionnement, courriel autorisé en plus de l'envoi postal) **au plus tard le dimanche 12 mai.**

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 26818012 : Buxerolles (3) – Poitiers ASAC (1) en poule A du 11/02/2024

La commission enregistre la décision de la commission de Discipline PV n°31 (04/04/24) qui donne match perdu par pénalité aux deux clubs

Match n° 26667053 : Chasseneuil St Georges (2) / Poitiers Gibauderie (1) en Poule C du 3/02/24

La commission enregistre la décision de la commission Régionale d'Appel (16/04/24) qui annule le retrait d'un point au classement à l'encontre des deux équipes

Match n° 26531536 : Biard (1) / Château Larcher (2) en Poule D du 11/02/24

La commission enregistre la décision de la commission de Discipline PV n°32 (11/04/24) qui donne match perdu par pénalité avec trois points de retrait supplémentaire (pour être responsable de l'arrêt du match) avec 0 but à 3 à l'équipe de BIARD pour en donner le gain à l'équipe de Château-Larcher avec 3 buts à 0.

Match n° 26533018 : Châtelleraut Portugais (2) – Antran (2) en poule B du 14/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (17/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26667077: Nieuil l'Espoir (2) – FC 3 Vallées 86 (3) en poule C du 06/04/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (17/04/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de FC 3 Vallées 86 (3) pour en donner le gain à l'équipe de Nieuil l'Espoir (2) avec 3 buts à 0.

Match n° 26667347 : St Benoît (2) – St Saviol (1) en poule D du 13/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (17/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 26667205 : Nieuil l'Espoir (3) – Nalliers (1) en poule D du 14/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (17/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26667434 : Croutelle (1) – Smarves Iteuil (2) en poule F du 14/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (17/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Forfait

Match n°26667432 : Chateau Larcher (3) - Les Roches la Villedieu (1) poule F du 14/04/24

1^{er} forfait de l'équipe des Roches La Villedieu (1) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club des Roches La Villedieu



DEPARTEMENTAL 5

Match n° 26667946 : Mazerolles Lussac (1) – Haims (1) en poule G du 11/02/24

L'original de la feuille de match n'a toujours pas été reçue à ce jour malgré les nombreuses relances au club de Mazerolles Lussac.

La commission donne match perdu par pénalité avec 0 but à 6 à l'équipe de Mazerolles Lussac (1) pour en donner le gain à Haims (1) avec 6 buts à 0.

Dossier classé

Match n°26667958 : Mazerolles Lussac (1) – La Chapelle Viviers (1) en poule G du 10/03/24

L'original de la feuille de match n'a toujours pas été reçue à ce jour malgré les nombreuses relances au club de Mazerolles Lussac.

La commission donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Mazerolles Lussac (1) pour en donner le gain à La Chapelle Viviers (1) avec 3 buts à 0.

Dossier classé

Forfait

Match n°26560161 : Moncontour (2) - Nord Vienne (3) en poule A du 21/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Nord Vienne (3) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Nord Vienne

Match n°26667522 : Cernay St Genest/L'Envigne (2) - Pleumartin La Roche Posay (2) en poule B du 14/04/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Pleumartin La Roche Posay

Match n°26892441 : Cenon/Vouneuil (2) - Chasseneuil St Georges (4) en poule C du 14/04/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (4) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Chasseneuil St Georges

Match n°26667660 : La Pallu (2) - Avanton (2) en poule D du 21/04/24

1^{er} forfait de l'équipe d'Avanton (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'Avanton

Match n°26667701 : La Pallu (2) - Vouzailles (2) en poule D du 14/04/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Vouzailles (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Vouzailles

Match n°26667956 : Paizay Le Sec (1) - Saulgé (1) en poule G du 21/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Saulgé (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Saulgé

Match n°26667971 : Paizay Le Sec (1) - Valdivienne (3) en poule G du 14/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (3) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Valdivienne

Match n° 26668034 : St Maurice Gencay (2) – Sommière St Romain (2) en poule H du 06/04/24

Courriel du Club de Sommières St Romain pour indiquer avoir fait le nécessaire pour prévenir l'arbitre qui ne s'est pas déplacé. La commission annule donc les frais de déplacement de l'arbitre à la charge du club de Sommières St Romain.



DEPARTEMENTAL 3 FEMININE

Forfait

Match n°27791366 : L'Envigne (1) - ASM (1) en poule C du 21/04/24

3^{ème} forfait de l'équipe de L'Envigne (1) (sans déplacement d'ASM (1))

Amende de 33€ au club de L'Envigne

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de L'Envigne (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

U15F à 11 (géré par le 86)

Forfait

Match n°27790117 : Châtelleraut SO (1) - Cherveux (1) en poule A du 13/04/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Cherveux (1) (sans déplacement)

Non Amendé

U11-U13F à 8 (géré par le 86)

Match n° 27788928 : Buxerolles/ASAC (2) – La Chapelle Baton (1) en poule B du 03/02/24

L'original de la feuille de match n'a toujours pas été reçue à ce jour malgré les nombreuses relances au club de Buxerolles.

La commission donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Buxerolles/ASAC (2) pour en donner le gain à La Chapelle Bâton (1) avec 3 buts à 0.

Dossier classé

Forfait

Match n°27788933 : La Chapelle Bâton (1) - Nieuil L'Espoir (1) en poule A du 13/04/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Nieuil L'Espoir (1) (sans déplacement)

Non Amendé

Match n°27789385 : Niort St Florent (2) – Jaunay Marigny/ GJ Espoir Sud Poitiers (1) en poule C du 13/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny/GJ Espoir Sud Poitiers (1) (sans déplacement)

Non Amendé

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 5^{ème} tour

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	Date
1	Fontaine Le Comte 2	D2 A	Smarves Iteuil 1	D1	31/03/2024
2	Availles en Châtelleraut 1	D2 A	Chasseneuil St Georges 1	D1	01/05/2024
3	Chapelle Viviers 1 ou FC 3 Vallées 2	D5 G / D2 B	Chauvigny 3	D2 B	12/05/2024
4	Coussay Les Bois 1 ou Ozon 2	D3 A / D3 B	Antran 1	D1	08/05/2024
5	Ingrandes 1	D2 A	Boivre 1	D3 A	01/05/2024
6	Neuville 3	D2 A	Beaumont St Cyr 2	D1	08/05/2024
7	Nord Vienne 1	D2 A	Naintre 2	D3 B	01/05/2024
8	St Benoît 1	D1	Mirebeau 1	D2 B	21/04/2024
9	Payroux Charroux Mauprévoir 1	D3 D	Montmorillon 2	D1	21/04/2024
10	Poitiers Cep 1	D2 B	Poitiers 3 Cites 1	D1	01/05/2024
11	Rouillé 1 ou Lusignan 1	D2 B / D3 D	ACG Foot Sud 86 1	D2 B	12/05/2024
12	Montamise 1	D1	Fleure FC 1	D2 B	12/05/2024
13	St Julien L Ars 1	D2 B	Valdivienne 1	D1	12/05/2024
14	Thure Besse 1	D2 A	St Leger Montbrillais 1	D3 A	31/03/2024
15	Oyre Dange 1	D2 A	Vicq Sur Gartempe 1	D1	08/05/2024
16	Vouneuil Beruges 1	D2 A	Sevres Auxaumont 1	D2 B	31/03/2024



COUPE DU POITOU FEMININE à 11

Forfait

Match n°27936745 : L'Envigne (1) - Lusignan (1) du 14/04/24

Forfait de l'équipe de L'Envigne (1) (sans déplacement de Lusignan (1))

Amende de 33€ au club de L'Envigne

L'équipe de Lusignan (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n°27936747 : Montmorillon (2) - Vicq S/Gartempe (1) du 14/04/24

Forfait de l'équipe de Montmorillon (2) (sans déplacement de Vicq sur Gartempe (1))

Amende de 33€ au club de Montmorillon

L'équipe de Vicq sur Gartempe (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n°28100290 : Niort St Florent (1) - Dissay (1) du 14/04/24

Forfait de l'équipe de Niort St Florent (1) (sans déplacement de Dissay (1))

Amende de 33€ au club de Niort St Florent

L'équipe de Dissay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. MARC Alain (24€) seront à la charge du club de Niort St Florent

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 25€

Match n°26667028 : Fc 3 Vallees 86 (3) - Poitiers Gibauderie (1) en D3 poule C du 20/04/24

Match n° 26560174 : Monts Sur Guesnes (1) – Beuxes (1) en D5 poule A du 14/04/24

Match n°26823113 : Usseau (1) - Buxeuil (1) en D5 poule B du 14/04/24

Match n° 26666867 : Thuré Besse (1) – Neuville (3) en D2 poule A du 21/04/24

Match n°26667498 : Antran (3) – Leigné sur Usseau (2) en D5 poule B du 21/04/24

Match n°26892404 : Colombiers (2) – Jaunay Marigny (3) en D5 poule C du 21/04/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 24 avril 2024 Procès-verbal n° 32

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.

Approbation du PV n° 31 (par voie électronique) du mercredi 17 avril 2024 sans modification.

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

Suite au report de la journée 13 de Départemental 3, 4 et 5, il y a lieu d'apporter la modification suivante :

Depuis les 16 et 17/03/24 , les Départemental 3, 4 et 5 sont à 5 journées de la fin du championnat.

Depuis les 06 et 07/04/24, les Départemental 1 et 2 sont à 5 journées de la fin du championnat.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2023 – 2024	MARS					AVRIL				MAI					JUN																
	2	9	16	23	30	1	6	13	20	27	1	4	8	9	11	18	25	1	8	15	22	29									
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	20	26	2	9	16	23	30												
Vacances scolaires et jours fériés																															
CHAMPIONNAT de D1 à D2 (poules de 12)																															
	15	16	17	R	R	18	19	R	20	R	21			R	22															FC	
	13	14	13	15	R	R	16	17	R	R	R	18			R	PC														FC	

Précision : en cas de matchs remis, toutes les équipes sont à 5 journées mais pas forcément à 5 rencontres de la fin de leur championnat

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22 :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »



Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Availlles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Beaulieu FC
Biard	La Chapelle Viviers	Poitiers Cep
Blanzay	Lavoux – Liniers	Poitiers Gibauderie
Boivre	Ligugé	Pouillé Tercé
Brion St Secondin	Loudun	Sèvres Anxaumont
Buxerolles	Mignaloux Beauvoir	Smarves Iteuil
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	Sommières St Romain
Châtelleraut Portugais	Mirebeau	St Benoît
Châtelleraut Réunionnais	Moncontour	St Maurice Gençay
Châtelleraut SO	Montmorillon	St Savin St Germain
Croutelle	Naintré	Stade Poitevin
FC 3 vallées 86	Nalliers	Thuré Besse
Fleuré	Neuville	Usson l'Isle
Fontaine le Comte	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
GJ Avenir 86	Nord Vienne	Valence en Poitou – Couhé
GJ des 3 Vallées 86	Ouzilly	Valence en Poitou OC
GJ Espoir Sud Poitiers	Oyré Dangé	Vallée du Salleron
GJ Foot Sud 86	Ozon	Vicq sur Gartempe
GJ Montasèvres	Pleumartin La Roche Posay	Vouillé
GJ Val de Vonne	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
		Vouzailles



OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 26666867 : Thuré Besse (1) – Neuville (2) en Départemental 2 poule A du 10/03/24 remis le 21/04/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 26664851 : Rouillé (1) – St Julien l'Ars (1) en Départemental 2 poule B du 07/10/23 donné à rejouer le 28/01/24 et à nouveau donné à rejouer le 21/04/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 26892404 : Colombiers (2) – Jaunay Marigny (3) en Départemental 5 poule C du 21/01/24 remis le 25/02/24 et à nouveau remis le 20/04/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27762368 : Châtelleraut Portugais (1) – GJ Avenir 86 (2) en U15 Départemental 2 poule A du 09/03/24 remis le 30/03/24 et à nouveau remis le 20/04/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 28075991 : St Benoît (1) – Mirebeau (1) en Coupe Louis David du 30/03/24 remis le 20/04/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27936749 : Poitiers Stade (2) – Dissay (1) en Coupe du Poitou Féminine du 03/03/24 remis le 31/03/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 26823112 : Antran (3) – Coussay les Bois (2) en Départemental 5 poule B du 14/04/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 27762454 : Vivonne (1) – Poitiers 3 cités (2) en U 13 Départemental 2 poule A du 12/04/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 27852991 : Montmorillon (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en Challenge U15 du 13/04/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26664880 : Brion St Secondin (1) – Valence en Poitou OC (1) en poule B du 19/11/23 remis le 07/01/24 et à nouveau remis le 21/04/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Valence en Poitou OC (1) d'un joueur (licence n° 2448317041) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Valence en Poitou OC lequel peut formuler ses observations **avant le mardi 30 avril** terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 26667347 : St Benoît (2) – St Saviol (1) en poule D du 13/04/24

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 31 du 17/04/24, concernant les réclamations du club de St Saviol (14/04/24 à 12h55 et à 12h58)

Réclamations :

- sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club St Benoît, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 2 joueurs mutés hors période .le règlement n'en autorisant que deux.

- porte réclamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club St Benoît, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de six joueurs mutés le règlement n'en autorisant que six.

Considérant que le club de St Benoît a été informé et n'a pas formulé d'observation

La commission prend connaissance des réclamations pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que c'est l'équipe 2 du club de St Benoît

Considérant l' article 47.3 du Statut de l'Arbitrage des RG de la FFF :

La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée.

Considérant que de ce fait l'équipe de St Benoît (2) peut inscrire sur la feuille de match six (6) mutés dont deux (2) maximum ayant changé de club hors période normale (article 160.1.a des RG de la FFF) :

Considérant l' article 160.1.a des RG de la FFF :

Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant, après vérification des licences des joueurs du club de Benoît inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que :

- cinq joueurs sont mutés en période normale : Manuel ANTUNES (muté jusqu'au 12/07/24), Serge GOMES (muté jusqu'au 01/07/24), Mehdi LAKEHAL (muté jusqu'au 12/07/24), Souan MORANGE (muté jusqu'au 12/07/24) et Alexandre MARTINEAU (muté jusqu'au 12/07/24)

- un joueur est muté hors période : Zakaria GUIBERT (depuis le 19/09/23).

Considérant que l'équipe de **St Benoît (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 160.1.a des RG de la FFF.



Par ces motifs, dit les **réclamations non fondées** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.
Les droits de réclamations (40€) seront débités au club de St Saviol.
Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.
Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 26667205 : Nieuil l'Espoir (3) – Nalliers (1) en poule D du 14/04/24

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 31 du 17/04/24, concernant les réclamations du club de Nalliers (15/04/24 à 14h44).

Réclamation sur la participation à ce match de l'ensemble des joueurs susceptible d'avoir participé à plus de 10 rencontres en équipes supérieures le règlement n'en autorisant que 3 lors des 5 dernières journées.

Considérant que le club de Nieuil l'Espoir a été informé et n'a pas formulé d'observation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Nieuil l'Espoir (3) que celle-ci est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de Nieuil l'Espoir (1) et (2) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Alexandre NOYANT (15) a participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.

Considérant que l'équipe de **Nieuil l'Espoir (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (40€) seront débités au club de Nalliers.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 26667169 : Leignes sur Fontaine (2) – Nalliers (1) en Départemental 4 poule D du 21/01/24 remis le 21/04/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Nalliers (21/04/24 à 22h09)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Leignes sur Fontaine pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Leignes sur Fontaine (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable).

La Commission décide de mettre le dossier en instance.

Match n° 26667189 : Nouaillé (3) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule D du 29/03/24 remis le 20/04/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Nouaillé (21/04/24 à 09h43)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Nieuil l'Espoir pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 14 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Nieuil l'Espoir (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable).

La Commission décide de mettre le dossier en instance.

Dans son courriel de confirmation le club de Nouaillé ajoute la réserve suivante :

- joueurs qui ont joué sur une équipe supérieure qui ne jouent pas le même week-end.

Considérant que cette réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Nieuil l'Espoir avec copie du courriel de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mardi 30 avril** terme de rigueur.

Dossier en instance.

**Match n° 26667250 : Rouillé (2) – Champagné / Vivonne (1) en Départemental 4 poule E du 10/03/24 remis le 20/04/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Champagné St Hilaire (22/04/24 à 10h15)
Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Rouillé pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Rouillé (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable).

La Commission décide de mettre le dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1**Match n° 26852808 : Niort St Florent (1) - Montmorillon (2) du 25/02/24 remis le 21/04/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Niort St Florent (22/04/24 à 13h02)
Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club de Montmorillon pour le motif suivant : des joueuses du club de Montmorillon sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Montmorillon (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.
Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de Montmorillon (1) évoluant en Régional 2 poule A : Montmorillon (1) – Poitiers 3 cités (2) du 14/04/24 que sept joueuses (Kelly LANDRE, Carole AUBIN, Élise GUENANT, Estelle DUDOGNON, Marjorie AUBIN, Mélanie JOYAUX et Gaëlle GIBOUREAU) inscrites sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Montmorillon (2) est en infraction avec les dispositions des articles 7.6. des règlements du championnat féminin à 11 et 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe de Montmorillon (2) pour en donner le gain avec 3 buts à 0 à l'équipe Niort St Florent (1).

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Montmorillon.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

U 13**Match n° 27748366 : GJ Dissay Beaumont (1) – Naintré (1) en Départemental 2 poule B du 10/02/24 remis le 30/03/24**

Match non joué en raison de l'absence de l'équipe visiteuse.

Considérant le courriel du club de Naintré (30/03/24 à 19h01) qui indique que c'est suite à la publication Facebook du site du District indiquant l'arrêté sur les terrains de Beaumont (samedi uniquement) que l'éducateur U13 a prévenu les enfants que le match ne se jouera pas.

Considérant que la parution sur Facebook d'une liste d'arrêtés municipaux n'est faite qu'à titre d'information et n'a donc pas de caractère officiel.

Considérant que la rencontre était programmée sur le stade Michel Brémaud 3 de Beaumont St Cyr.

Considérant l'arrêté municipal de la commune de Beaumont St Cyr qui indique : *la pratique de toutes activités est interdite le 30 mars 2024 inclus sur les terrains Brémaud 1 et 2 du stade municipal de Beaumont St Cyr au lieu-dit « Le Port ».*

Considérant que le club de Naintré n'a pas reçu d'information officielle l'informant d'un report de match.

Considérant que l'arbitre et son accompagnateur étaient présents sur le lieu de la rencontre.

Par ces motifs, la Commission donne le match perdu par forfait à l'équipe de Naintré (1).

Amende pour forfait de 11€ au club de Naintré.

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel désigné M. Papiss DIABY (20,52€) et de l'accompagnateur M. Abraham ZINGA (17,84€) sont à la charge du club de Naintré.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

**DIVERS**

Courriels des clubs de : Aailles en Châtelleraut, Brion St Secondin, Cenon sur Vienne :
Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26664880 : Brion St Secondin (1) – Valence en Poitou OC (1) en Départemental 2 poule B du 19/11/23 remis le 07/01/24 et à nouveau remis le 21/04/24
- Match n° 26667189 : Nouaillé (3) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule D du 29/03/24 remis le 20/04/24
- Match n° 26892416 : Cenon / Vouneuil (2) – Châtelleraut Réunionnais (1) en Départemental 5 poule C du 11/02/24 remis le 21/04/24
- Match n° 26565404 : Château Larcher (4) – St Maurice Gençay (2) en Départemental 5 poule H du 03/03/24 remis le 17/03/24 et à nouveau remis le 21/04/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 25 Avril 2024 Procès-verbal n°27

Président M. Philippe BARRITAU
Présents Mme Chantal PINTAULT - M. Jean Paul PINTAULT
Excusés Mmes Sylvie TESSERAU, Patricia PATRAULT - M. Christian SAVIGNY

Le PV n°26 est adopté sans modification

La commission jeunes fait face aux conditions météorologiques difficiles et décide de donner la priorité au championnat.

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U15	D2	B	3	09/03/24	27761210	Ozon (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D1	/	5	09/03/24	27747492	Châtelleraut SO (2)	Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D2	B	4	10/02/24	27748368	St Savin/Vicq (1)	Bonneuil/Availles (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758260	Gj Antoigné Ingrandes (2)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758261	Châtelleraut Portugais (2)	Sammarçoles/Nord Vienne/3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	B	3	09/03/24	27762484	Châtelleraut SO (4)	Naintré (2)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	C	3	09/03/24	27762568	Gj Avenir 86 (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	E	3	09/03/24	27762746	L'Envine/Cernay (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	F	3	09/03/24	27762839	Nieul l'Espoir (1)	Gj 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	H	3	09/03/24	27762953	Valence en Poitou OC (1)	Gj 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	27/04/24

La commission rappelle qu'il est possible d'avancer les rencontres si tous les clubs sont d'accord et en informer la commission des jeunes du District

TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 3 mai 2024.

- Challenge U17/18 Migné Auxances (1)
- Challenge U15 SO Châtelleraut (2)

DATE A RETENIR

Journée des Féminines : Samedi 27 avril à Neuville de Poitou
Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch : Samedi 27 avril à Gujan Mestras
Journée Nationale des Débutants : Samedi 18 mai à Naintré
Finales des Challenge U17/U18, U15 et Dansac : Samedi 1^{er} juin à Buxerolles



U17 DEPARTEMENTAL 2

Forfait

Match n° 27748079 : Valence/Vivonne (1) – Vouneuil Béruges (1) en poule D du 20/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Vouneuil Béruges

Les frais de déplacement de M. PINARD Alexandre (17.84€) accompagnateur seront à la charge du club de Vouneuil Béruges.

U15 DEPARTEMENTAL 2

Forfait

Match n° 27762369 : L'Envigne/La Pallu (1) - Naintré (1) en poule C du 03/02/24

1^{er} forfait de l'équipe de L'Envigne/La Pallu (1) (sans déplacement de Naintré (1))

Amende de 11€ au club de L'Envigne

CHALLENGE U17-U18

**Quarts de finale, 6 avril 2024
Reportés au 27 avril 2024**

	Équipe	Div		Équipe	Div	
A	NAINTRE 1	D1		GJ FOOT SUD 86 1	D1	
B	NEUVILLE 1	D1		MIGNE AUXANCES ou GJ ESPOIR SUD POITIERS 2	D1 D2A	Reporté
C	JAUNAY MARIGNY 1	D1		GJ DISSAY BEAUMONT 1	D2A	
D	BUXEROLLES 1	D1		POITIERS CEP 1	D2D	

Les ½ finales sont prévues le 25 mai

Match n° 27853056 : GJ Espoir Sud Poitiers (2) – Migné Auxances (2) du 30/03/24

Le dossier étant en commission d'appel régionale, le match du tour suivant (B) est reporté à une date ultérieure.

CHALLENGE U15

**Quarts de finale, 6 avril 2024
Reportés au 27 avril 2024**

	Équipe	Div		Équipe	Div	
A	GJ FOOT SUD 86 1	D2D		ST BENOIT 1	D1	
B	GJ AVENIR 86 1	D1		MIREBEAU 1	D1	
C	CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	D2A		GJ VAL DE VONNE 1	D1	
D	NAINTRE 1	D2A		MONTMORILLON 2	D1	

Les ½ finales sont prévues le 25 mai



CHALLENGE DANSAC

CHALLENGE DANSAC U13

3ème TOUR - du 27 avril **REPORTÉ** au samedi 25 mai 2024

RDV des équipes à 13h45

A
GJ DISSAY BEAUMONT 2
GJ VVM CHAUVIGNY 2
OZON 1
SO CHATELLERAULT 2

B
BUXEROLLES 2
GJ MONTASEVRES 2
NAINTRE 2
POITIERS ASAC 3

C
BONNEUIL/AVAILLES 1
CHASSENEUIL ST GEORGES 1
NIEUIL L'ESPOIR 1
POITIERS STADE 2

D
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
MIGNE AUXANCES 2
NEUVILLE 2
VALENCE EN POITOU OC 1

Début des rencontres à 14h30

PLATEAU U11

Poule A plateau 2 du 30/03/24 :

La commission accuse réception des rapports des clubs de Poitiers Stade, GJ VVM Chauvigny et du GJ Sud Haut Poitou sur les incidents survenus à l'occasion de ce plateau.

Elle a pris connaissance et soutient la décision du GJ VVM Chauvigny pour que cet incident ne se reproduise pas.

Dossier transmis à la commission de l'éthique.

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

Le dossier club pour la Journée Nationale des Débutants a été transmis à tous les clubs par courriel le vendredi 19 avril.

Toutes les équipes U7, U9 et U6-U10F sont invitées sur la journée.

Il est demandé aux clubs de s'inscrire via le formulaire communiqué pour le lundi 6 mai.

TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 13€

Match n°27762368 : Châtellerault Portugais (1) – GJ Avenir 86 (2) en U15 D2 poule A du 20/04/24

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du vendredi 19 avril 2024
Procès-verbal n° 6 du Bureau

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : MM. Gaël CHARON, M. Jean-Louis RIDEAU

Excusés : MM. Ludovic BRUNETEAU, David PLAINCHAMP, Patrick JALLADEAU

Le PV n°05 du Bureau du 09-04-2024 est adopté à l'unanimité.

AUDITION

Attendu que le licencié n° 2545081692 est accompagné du licencié n° 1190361854 de son club.

Bruno DUPUIS, Président de la CDA, rappelle les raisons pour lesquelles il est auditionné ce jour,

Attendu que l'intéressé n'a pas honoré neuf de ses désignations cette saison, pour des motifs divers et variés (panne de voiture, problème de santé, etc...) sans apporter aucune justification, entraînant l'application de l'article 19 du Règlement Intérieur de la Commission Départementale d'Arbitrage et que l'intéressé reconnaît les griefs reprochés.

Attendu l'article 39 du Statut de l'Arbitrage :

« Les Commissions de l'Arbitrage peuvent prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental. »

Le bureau de la CDA prononce la non-désignation pour une durée de 2 mois dont 1 avec sursis (art. 39 du statut de l'arbitrage) à l'encontre de l'intéressé.

AUDITION

Attendu que le licencié n° 2545126657 est absent excusé, il sera convoqué à une date ultérieure.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON**



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements – Saison 2023 / 2024

Réunion du lundi 15 avril 2024
Procès-Verbal n° 03

Président : M. Malbrand Guy

Présents : MM Patrice Hérault, Gilles Raveau, Alain Lavergne, Patrice Billy, Philippe Texier, Dominique Giraud

L'APPROBATION du PV 2 du 16/01/2024

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE

DEMANDE DE CLASSEMENT INITIAL

AVANTON – Gymnase – NNI 860189901

Cette installation n'était pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal du 15/01/2024

- ✓ Visite de Mr Hérault du 29/11/2023
- ✓ Fournir AOP et PV CdS

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4**

MONTMORILLON – GYMNASE du COMPLEXE SPORTIF JEAN GUILLOT – NNI 861659903

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal 4 du 24/01/2024

- ✓ Visite de Mr Hérault du 10/01/2024
- ✓ Fournir AOP et PV CdS

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4**

**PRESSAC – HALLE DES SPORTS – NNI 862009901**

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal 4 du 07/02/2024

- ✓ Visite de Mr Hérault du 07/02/2024
- ✓ PV de CdS du 15/02/2021

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4

CHATELLERAULT – GYMNASSE EDOUARD BRANLY – NNI 860669901

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal 4 du 13/1/2024

- ✓ Visite de Mr Hérault du 13/01/2024
- ✓ Fournir AOP

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4

NEUVILLE – GYMNASSE – NNI 861709901

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal 4 du 25/03/2024

- ✓ Visite de Mr Hérault du 13/01/2024
- ✓ AOP du 03/03/2022

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4

CIVRAY – GYMNASSE BEAUSEJOUR – NNI 860789901

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal 4 du 11/04/2024

- ✓ Visite de Mr Hérault du 10/04/2024
- ✓ Convention d'utilisation du 12/03/2024

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES**CLASSEMENT INITIAL****OYRE – STADE MUNICIPAL annexe – NNI 861060102**

Cet éclairage n'était pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation **A8** en LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/01/2024

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 17/01/2024

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 72 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,14
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,27

La CDTIS référence l'éclairage de cette installation sur Stadium et le note hors compétition officielle

AVANTON – Gymnase – NNI 860189901

Cet éclairage n'était pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation LED en niveau E4Futsal et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/01/2024

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 29/11/2023

Type de source : fluo

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,67

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4Futsal

**MONTMORILLON – GYMNASE du COMPLEXE SPORTIF JEAN GUILLOT – NNI 86165990103**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/01/2024.

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 10/01/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 388 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,37

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,50

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3

CHATELLERAULT – GYMNASE EDOUARD BRANLY – NNI 860669901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/1/2024.

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 13/01/2024

Type de source : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 330 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,49

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,62

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4

NEUVILLE – GYMNASE – NNI 861709901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 13/01/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 492 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,42

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,54

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3

CIVRAY – GYMNASE BEAUSEJOUR – NNI 860789901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/04/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 10/04/2024

Type de source : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 247 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,37

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,54

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4

**CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT****MONTMORILLON – STADE JEN RANGER – NNI 861650101**

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 05/03/2024

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/02/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Lavergne en date du 06/02/2024

Type de source : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 323 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,62

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79

Points Bis : conformes

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4

VIVONNE – STADE DE BELLEVUE – NNI 862930102

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 05/03/2024

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 25/01/2024

Type de source : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,64

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6

VIVONNE – STADE DE BELLEVUE – NNI 862930101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 05/03/2024

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 25/01/2024

Type de source : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,46

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,64

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6

CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 05/03/2024

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/02/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Lavergne en date du 14/02/2024

Type de source : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,59

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,77

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6

**DEMANDE D'AP****CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 22/03/2024

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/12/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis INEO du 14/09/2022
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 24/11/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 64 (Agrandissement de l'aire de jeu)
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16,5m LB et 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur BVPS18/28
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 41,2
- Température de couleur (k) : 5200
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 180 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,78
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

2^{ème} dossier :

La CDTIS prend connaissance de la demande d'agrandissement de l'aire de jeu

- ✓ Plan de l'aire de jeu et de ses dégagements
- ✓ Plan d'arrosage
- ✓ Type d'arroseurs (Rain Bird 8005)

Pour rappel : il ne pourra y avoir changement de niveau de classement, hors 105 x 68 et pas de contrainte foncière. Reste T6

VOUNEUIL SOUS BIARD – STADE DES ARCHES – NNI 862970202

Cette installation est une création

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable en T6 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable du 24/01/2024
- ✓ Note technique du 17/05/2023
- ✓ Plan de l'aire de jeu 100 x 60 coté
- ✓ Plan des vestiaires cotés

La CRTIS note que :

- Pour un avis préalable installations, les documents fournis constituent une revue de l'ensemble de l'installation (Aire de jeu - Vestiaires - Tribunes, etc.) et correspondent pour un T6
- Le remplissage du gazon synthétique entre 39 et 45mm est prévu en charge écologique liège avec une couche de souplesse préfabriquée entre 20 et 25mm.
- La zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 en position repliée. (MC + axe but A8/ LT >> 2m70 – bancs de touche >> 2m70 – 4m au dos des buts)
- 2 traçages (A11 et A8) conformes
- Bancs « joueurs » de 4m et 1m50 « délégués »

**La CRTIS attire l'attention sur les points suivants :**

- Le point de vigilance sera la forme du terrain en toit 2 pans avec pente de 0,3% de part et d'autre du grand axe et pente en long de 0,5%. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- La Commission rappelle que lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un PV d'identification des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage
- Lors de la pose du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de faire réaliser des analyses in situ des différents composants du produit mis en œuvre.
- La Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service

La CRTIS donne un avis préalable favorable pour un niveau T6 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T6 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021

VOUNEUIL SOUS BIARD – STADE DES ARCHES – NNI 862970202

Cet éclairage est une création

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/01/2024 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plan de l'aire de jeu
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 23/05/2023
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB et 3m30 LT
 - Hauteur minimum de feu : 16m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
 - Projecteur AAA-LUX WS2007 et WS4507
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
 - Température de couleur (k) : 5000
 - Facteur maintenance : 1
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : 176 lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,56
 - U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,79
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

TERCE – STADE MUNICIPAL – NNI 862680101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2024

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 18/01/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E5 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique pour E6 LED en date du 04/12/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 19m LB – 6m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur ECOBLAST 6 360 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 160
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,80
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,88
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.



La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

VALDIVIENNE – STADE REMI PAPUCHON – NNI 862330101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 23/03/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/02/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E5 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique pour E6 LED en date du 22/01/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17m50 Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur OptiVision LED gen 3.5
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 41,4
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 270
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,66
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,80
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

CHATELLERAULT – STADE DE LA MONTEE ROUGE – NNI 860660101

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 30/01/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 07/02/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E4 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique pour E4 LED en date du 26/01/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – déport 14m – recul 7m
- Hauteur minimum de feu : 27m
- Nombre total de projecteurs : 28 projecteurs (7 par mât)
- Projecteur ECOblast 6 360 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 42
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 415
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,81
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,91
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E4 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

NAINTRE – STADE RENE ANDRAULT – NNI 861740101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 31/01/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 07/02/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E5 LED, ainsi que des documents transmis :



Une étude photométrique pour E5 LED en date du 26/01/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - (Sud > recul 14,5m et déport > 23,5m – Nord > recul 18m et déport 18m)
- Hauteur minimum de feu : 27m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur ECO blast 6 360 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 262
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,70
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,87
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

VICQ SUR GARTEMPE - STADE JEAN CLAUDE DALLAY – NNI 862880102

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium (Action Energies Vienne)

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 05/02/2024 pour un éclairage de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 16/01/2024
- ✓ Une étude photométrique COMATELEC Schröder pour E7 LED en date du 18/12/2023
- Dimension de l'aire de jeu :
- Implantation : Latérale 2 mâts ligne médiane
- Hauteur minimum de feu : 17m
- Nombre total de projecteurs : 4
- Projecteur ECOBLAST 5 300 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 77
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,36
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

**JAUNAY MARIGNY – STADE MARIGNY – NNI 861460101**

Cet éclairage n'était pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/02/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques y compris mâts pour modification en E6 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique pour E6 LED en date du 02/02/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 103 x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 Lb et 6m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur KERIS 6 ASY-30-N
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 162
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,69
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,86
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

AVANTON – STADE LE CLOS DE BEAUMONT – NNI 860160101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 12/02/2024 pour la modification d'un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis GEFTP du 20/12/2022
- ✓ Une étude photométrique AAA-Lux pour E6 LED en date du 24/11/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur AAA-LUX WS2007
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur (k) : 5200
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 181 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,7
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**COULOMBIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860830101**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 12/02/2024 pour la modification d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 08/11/2023
- ✓ Une étude photométrique Schröder pour E7 LED en date du 20/10/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 8m30 d'un coté et 7m de l'autre LT et +/- 20m LB
- Hauteur minimum de feux : 13m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur ECOBLAST 4 240 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 58
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 85 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,28
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,57

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

AVAILLES LIMOUZINE – STADE DE LA RIBIERE – ELISABETH LOISEL – NNI 860150101

Cet éclairage n'était pas classé

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/03/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note d'accompagnement du 12/01/2023
- ✓ Une étude photométrique pour LED en date du 19/02/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (18 LB et 5 LT)
- Hauteur minimum de feu : 17m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Projecteur Ecoblast 4 240 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 164
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**ADRIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860010101**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 02/05/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/03/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E6 LED, ainsi que des documents transmis : Une étude photométrique pour E6 LED en date du 22/02/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur ECOBLAST 5 300 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 162
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,66
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

QUINCAY – STADE MUNICIPAL – NNI 862040102

Cet éclairage une rénovation en LED (non référencé sur Stadium)

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 15/04/2024 pour le remplacement de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 29/03/2024
- ✓ Une étude photométrique Schröder pour LED en date du 29/03/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 4 mâts
- Hauteur minimum de feu : **à communiquer**
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur GEN2 1 324 LED
- Eblouissement (Glare rating) : 47
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 80 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

**CONTROLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE –
AVIS PREALABLE**

LOUDUN – COMPLEXE JEAN TURSINI – NNI 861370101

- ✓ Accord utilisation pour Chauvigny / Tours FC en N3 sur le terrain synthétique (Gestion CFTIS Guy Malbrand)

Remerciement à la mairie et au club de Loudun



AOP OU ATTESTATION DE CAPACITE (299 PERSONNES)

DIVERS

❖ **MONTAMISE**

✓ Le stade se nomme dorénavant : **stade Roger Gault**

❖ **MIGNALOUX BEAUVOIR – STADE DE L’EGLISE – NNI 861570201**

✓ Courrier du 13/03/2024 demandant la suppression

Pris note

❖ **DIENNE – STADE MUNICIPAL – NNI 860940101**

✓ Rapport de visite de contrôle pour reprise d’activité par Mr Raveau le 28/03/2024 (Equipement classé T6 jusqu’en 2030)

Avis favorable CDTIS du 04/04/2024

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Le Président : Guy Malbrand



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND Châtelleraut



 INSCRIPTION 

 CONCOURS D'ADMISSION 

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 22 MAI 2024
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT

ou sur le site du collège
<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatelleraut>

Tél : 05.49.21.15.97